

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE PORTANT SUR L'ELABORATION DU PLAN LOCAL
D'URBANISME (PLU) ET DE LA MODIFICATION DU PERIMETRE DELIMITÉ DES
ABORDS (PDA)

POUR UNE DUREE DE 35 JOURS CONSECUTIFS
SOIT DU 15 JUILLET A 9H AU 18 AOUT 2025 A 17H

Le Commissaire enquêteur :

Monsieur GROJEAN Xavier, exerçant la profession d'expert-comptable – consultant en Agriculture a été désigné en qualité de Commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.

Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public :

Les pièces du dossier de modification du PLU de la commune de Saint Michel de Lanès et la modification du périmètre délimité des abords ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le Commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Saint Michel de Lanès les : lundi de 14h à 18 h, mardi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 18h du 15 juillet au 18 août 2025. Le dossier est également consultable et téléchargeable sous format numérique sur le site internet : <https://www.democratie-active.fr/stmicheldelanes/>

Monsieur GROJEAN Xavier tiendra ses permanences à la Mairie de Saint Michel de Lanès les jours et heures suivants :

- **Mardi 15 juillet de 9 H à 12 H**
- **Vendredi 1^{er} août de 14 H à 17 H**
- **Lundi 18 août de 14 H à 17 H**

Consultation du dossier :

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête prévu à cet effet ou les adresser au Commissaire enquêteur par écrit à l'adresse suivante : Mairie de Saint Michel de Lanès – 2 place de la Mairie – 11410 SAINT MICHEL DE LANES

Le responsable du projet auprès de qui des informations peuvent être demandées est Monsieur LEGUEVAQUES Thierry, Maire de la commune de Saint Michel de Lanès.

A l'issue de l'enquête publique :

Le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie le lundi de 14h à 18 h, mardi de 9h à 12h et vendredi de 14h à 18h et consultable sur le site internet :

<https://www.democratie-active.fr/stmicheldelanes/>

Une copie de ce rapport sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de l'Aude et Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Montpellier.